

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 au domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	13 + 2	15
Total des voix : 15		

Etaient présents :

10 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Philippe MARANGES** (Catellane) ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

1 représentant de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

Date de convocation
05/01/2023

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac Bellevue) à **Antoine FAURE**

Porteur de 3 voix : **Sophie VAGINAY-RICOURT** (Conseil régional) à **Jean-Charles BORGHINI**

Délibération
n°23_01_B1_03

Schéma d'accueil des lacs du Verdon : étude comparative des modes de gestion touristiques de sites lacustres « sensibles » en France et en Europe

Vu la charte du Parc naturel régional du Verdon

Le Président expose,

Le Parc du Verdon est bénéficiaire du Plan Avenir Montagne engagé par l'Agence Nationale de Cohésion des territoires et animé par le commissariat de massif. Dans ce cadre, nous bénéficions d'un financement de 120 000 € sur 2 ans sur la période de 2022 – 2024. Ce soutien permet de financer l'ingénierie du programme autour d'une cheffe de projet recrutée en octobre 2022 en la personne de Juliette DAVID.

Un travail de diagnostic a été réalisé pour recenser les enjeux autour des lacs du Verdon dans un contexte alternant entre les pressions de surfréquentation touristique et les aléas climatiques entraînant depuis l'été 2022 des perspectives inquiétantes sur la ressource en eau et donc sur l'attractivité touristique.

A l'appui de ce diagnostic, il est proposé de conduire une étude permettant d'élargir la vision des acteurs du Verdon sur les problématiques d'accueil et de gestion des sites lacustres.

L'analyse comparative se focalisera en priorité sur l'adaptation des sites touristiques lacustres aux enjeux des prochaines décennies et aux stratégies de résilience mises en place face aux conséquences du dérèglement climatique :

- Stratégie d'aménagement du territoire/des sites lacustres
- Stratégie touristique incluant la partie identité territoriale/marque / positionnement/ communication mais également stratégie de diversification touristique
- Modalités de gouvernance et de gestion des sites incluant la partie touristique mais également les questions sécuritaires et économiques
- Stratégie de gestion de la fréquentation et de protection des ressources

Toutefois, chaque zone lacustre se définit à partir de :

- Ses caractéristiques historiques et économiques : Lac artificiel ou naturel ? Avec ses conséquences notamment en termes d'usage de l'eau et de partage de la ressource en eau et ses conséquences culturelles (territoire rayé de la carte, territoire autrefois agricole confronté à l'émergence d'un tourisme de masse etc.).
- Ses caractéristiques géographiques et paysagères (localisation, climat, taille, profondeur, configuration, moyens d'accès, zones protégées, etc.) :
 - Lacs alpins, méditerranéens etc.
 - Lacs soumis à un marnage important ou non
 - Lacs de plus de 1 hectare, configuration géographique (étendue, en longueur, en largeur)
 - En cas de lacs artificiels, un ou plusieurs barrages, un ou plusieurs lacs aux fonctions différentes.
 - Lacs facilement accessibles ou non, proche d'une zone urbaine ou non etc.
 - Rives des lacs situés en zone Natura 2000, zone protégée etc.

- Ses modes de gestion et gouvernance spécifique. Un acteur gestionnaire (à l'image du syndicat du lac de Serre Ponçon) ou multiplicités d'acteurs en charge de la gestion des rives (à l'image des lacs du Verdon), propriétés ou non du conservatoire du littoral etc...)
 - Ses aménagements et son offre touristique qui se sont plus ou moins adaptés à l'évolution du tourisme, à l'évolution de la fréquentation et aux souhaits des touristes
 - Un environnement socio-économique spécifique : Dynamisme et attraits touristiques, culturelles, économiques, sociaux-démographiques, hôteliers etc.,
 - Une réglementation et un corpus législatifs : loi littorale, autorisation d'embarcations à moteur...
- Une image, une marque et une communication

Du fait de ces spécificités, il n'est pas possible de trouver des destinations comparables. Toutefois, les responsables de l'étude s'attacheront à choisir des espaces lacustres permettant d'éclairer l'équipe projet sur les enjeux identifiés comme prioritaires à savoir :

- Enjeux touristiques et de préservation de sites : sites « sensibles » en termes touristique/ environnemental et paysager (inclus dans le périmètre d'un parc naturel ou non).
- Enjeux de gestion de la ressource en eau
- Enjeux de gouvernance et de concertation des acteurs (multiplicité des acteurs modalités de gestion et de concertation des acteurs).

En outre, l'étude aura pour objectif d'identifier les sites ayant mis en place des actions innovantes qui ont des résultats probants à l'échelle du territoire comparé et qui permettent aux territoires d'être résilient face aux conséquences du réchauffement climatique.

Le cabinet d'analyse recensera et analysera les modes de gestion et d'aménagement de ces lacs à l'aide d'analyses documentaires mais également à partir d'entretiens réalisés auprès des acteurs des sites concernés.

Coût total : 25 000 €

Etat – Plan Avenir Montagne (80 %) : 20 000 €

Région Sud (20 %) : 5 000 €

PHASAGE (rendu attendu pour le dernier trimestre 2023)

Phase 1 : En fonction des critères préalablement identifiés, l'étude identifiera entre 5 et 10 lacs « comparables » dont une partie en France et une autre, plus largement, en Europe.

Phase 2 : L'étude s'attèlera ensuite à élaborer des fiches comparatives en fonction des thèmes prioritaires (cf périmètre de l'étude).

Phase 3 : Enfin, l'étude fera une analyse (forces, faiblesses, opportunités et risques) pour chaque fiche comparative et identifiera les actions clefs et innovantes qui pourront inspirer les acteurs du projet.

Phase 4 : Créer un réseau des lacs alpins de taille comparable et porteurs d'enjeux similaires en s'appuyant sur la dynamique des espaces valléens et/ou le réseau avenir montagnes.

Le suivi et contenu des différentes phases seront examinés par l'équipe projet et pilotés par la cheffe de projet « schéma d'accueil des lacs du Verdon ».

Le cabinet d'étude pourra s'appuyer sur le réseau EUROPARC et sa section française animée par la Fédération nationales des Parcs naturels régionaux dans le choix et l'analyse de la gestion des lacs européens

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

23_01_B1_03

